M. Lacquement s'avance vers la tribune.

Messieurs, dit-il..... violent tumulte. Pas messieurs, mais citoyens, lui crie-t-on !

Ça m'est égal, dit M. Lacquement, qui se conforme au désir de la réunion.

Il commence par déclarer que M. Moreau est un calomniateur, et que, lorsqu'une question le gêne, il l'esquive. Protestations de M. Moreau.

M. Lacquement continue en attaquant violemment M. Moreau. Il déclare que les divisions des républicains, à Roubaix, sont nées de la question des eaux, Depuis cette époque, M. Moreau a traîné dans la boue les meilleurs républicains. Il cherche à exciter la haine contre les bourgeois (nouvelles protestations de M. Moreau), M. Lacquement promet de faire justice de la calomnie des Bouffes.

Et la garnison ? Crie une voix.

Pendant ce discours, la salle est houleuse. Les esprits se sont montés peu à peu ; les interruptions deviennent plus nombreuses.

Sur l'observation de plusieurs assistants, qu'il est onze heures et qu'on s'expose à un procès-verbal, le présient lève la séance.

Cinq ou six cents électeurs environ assistaient à cette réunion, qui a été obligée de se séparer au moment où la discussion entre M. Moreau et M. Lacquement promettait de devenir fort intéressante.

Voici un document qui a été affiché ce matin :

Electeurs,

Hier soir, trop tard pour pouvoir y reprendre, le sieur Lacquement a apporté des mensonges à la tribune. Entre autres, il a affirmé que les chambres syndicales ne sont pas avec nous. Voici les sociétés spécialement représentées dans le comité radical socialiste : Chambres syndicales ouvrières des fileurs, des mécaniciens, des mouleurs, des ouvriers en bâtiments, des serruriers, des trieurs, des zingueurs, l'enseignement mutuel des travailleurs, (300 membres), la libre pensée, la persévérance, les groupes socialistes.

Tout ce qu'a avancé le sieur Lacquement est un tissu de mensonges semblables.

Nous avons dit que les paroles prononcées à la tribune par M. Lacquement avaient, à maintes reprises, soulevées les protestations de M. Moreau et celles de la réunion. Une assertion de M. Lacquement a motivé de la part des délégués des chambres syndicales de Roubaix une protestation écrite qu'on nous apportait cette nuit, et que nous avons eu le regret de ne pouvoir insérer, vu l'heure tardive à laquelle elle nous a été remise.

C'est bien digne de celui qui se fait le mouchard de la vie privée de ses collègues.

Le groupe des Bouffes ne fait que cela. Il est bon que les électeurs le sachent.

Le comité radical socialiste,
E. Moreau.

On nous adresse la lettre suivante :

« Roubaix, le 3 mai 1884.

» Monsieur le rédacteur du *Journal de Roubaix*,

» Je viens vous prier de bien vouloir insérer ces quelques lignes dans votre plus prochain numéro.

» Ce matin, parcourant le programme municipal du comité radical-socialiste, je m'arrêtai à l'article trente-deuxième : *Laïcisation de l'hospice et des bureaux de bienfaisance.*

» Cet article, parmi les 59 qui composent le programme, mérite d'être spécialement mentionné.

« S'adressant à l'ouvrier, ils lui promettent de laïciser l'hospice et les bureaux de bienfaisance ! C'en est assez, je crois, pour perdre la moitié des suffrages qu'ils auraient obtenu sans cet article, car, en effet, si cette chose se réalisait, où iraient-ils chercher ce dévouement sublime de nos sœurs de l'hospice ? où iraient-ils chercher ce fond d'abnégation et de charité inépuisable, qui font, de ces bonnes sœurs, de véritables héroïnes ?

» Je ne crois pas que ce soit parmi eux que l'on l'on trouve de ces gens-là ! Ils promettent à l'ouvrier de les remplacer, quand les vieux parents de celui-ci bénissent chaque jour ceux dont les bons soins et le dévouement sans bornes leur garentissent une heurense vieillesse.

» Je crois, messieurs les radicaux, que vous avez été mal inspirés en composant votre programme, et je crains bien que votre article trente-deuxième ne vous soit fatal.

» Comptant sur votre obligeance, agréez, Monsieur le rédacteur, mes saluts bien sincères.

» Un électeur. »

Tombola.—Voici la liste des numéros gagnants de la tombola qui a eu lieu, le 1er mai, à l'estaminet du *Veau d'Or* :

1182—539—1785—67—1730—974—1412—585—841—1272—1742—1836—1797—1033—16181—471—1721—1103 1530—1513—1584—1820—715—1904—560—1316—105—1168—486—370—916—1728—1111—671—1577—166—331—272—473—157—616—1143—1669—1385—274—323—180—464—892—1719—1986—1948—1273—562—19—1200—138—1712—1745—1258—1635—345—1221—391—137—1486.

Hippodrome.—Ce soir, sera jouée, à ce théâtre, la pièce d'Alexandre Dumas : *Les demoiselles de Saint-Cyr*, que la Comédie Française vient de reprendre.

Un ouvrier trieur de la maison Morel, rue de Tourcoing, a sauté, samedi, à midi, d'un camion, en marche, et est tombé si malheureusement que la roue du véhicule lui a passé sur la jambe droite et l'a fracturée.

L'ouvrier a été transporté dans un cabaret voisine, où il a reçu les premiers soins.

Nous avons dit, hier, que deux fœtus avaient été trouvés dans l'ancien canal de Roubaix, par un jeune homme de Wattrelos.

L'enquête a découvert que ces fœtus remis à un gamin pour être portés au cimetière, ont été jetés par lui dans le canal, parce qu'il avait trouvé la porte du cimetière fermée.

Ephémérides de la charité roubaisienne. — 4 mai 1500. — Dame Isabeau de Roubaix, considérant que les rentes seigneuriales dues par les héritages qu'elle a donnés à l'hôpital Ste-Elisabeth, sont assez considérables pour diminuer de beaucoup les revenus de cette maison, et voulant satisfaire pleinement à ses intentions et tranquilliser la conscience de son propre mouvement, et comme compensation donne audit hôpital diverses parties de terre chargées de dîme à la onzième gerbe, sauf neuf cents qui dîment à la trentième, et faisant ensemble 3 bonniers 15 verges pris dans les 9 bonniers dont se compose le fief du prêt, ci-devant acquis par Monseigneur Pierre de Roubaix, son père, pour ledit hôpital, ses conducteurs et ministres posséder ces termes, en jouir et user à toujours à charge de 12 deniers parisis de rente annuelle par bonnier et du double de cette rente à chaque mutation, c'est-à-dire à la mort de l'« homme vivant [illegible]ourant. » (Archives de Roubaix, G.G. 287, n° 4).

[illegible] 1820. — Installation à Roubaix des Frères de la [illegible] chrétienne. Cette cérémonie fut précédée d'une messe solennelle : M. le vicomte Alban de Villeneuve, préfet du Nord y assistait. L'école ouverte, les élèves y abondèrent, et bientôt cette institution répondit à l'attente générale. Depuis cette époque, les chers Frères n'ont cessé de travailler avec une habileté et un dévouement au-dessus de tout éloge, à l'éducation des enfants pauvres de la ville.

TOURCOING

Hier matin, vers onze heures et demie, dans la rue de Dunkerque, un voiturier employé chez le sieur Delannoy, conduisait un cheval attelé à un tombereau de sable. La pauvre bête ne pouvant démarer d'une ornière dans laquelle elle avait été conduite, se laissa tomber sur le chemin. Ce que voyant, le charretier attacha l'animal par... le cou et fit tirer dessus un atre cheval. Heureusement qu'un passant s'interposa; le charretier aurait fait un pendant au sauvetage du cheval de la rue Winoc-Choquel, à qui on arracha la queue par le même procédé.

Un procès a été dressé à la charge du conducteur, pour mauvais traitements envers les animaux.

Vol. — Des malfaiteurs se sont introduits par escalade et effraction dans le domicile du sieur Verkamers et ont fait main basse sur la volaille et les lapins. Tout est disparu. La police fait une enquête.

LILLE

Instruction publique—M. Profillet, professeur de cinquième au Lycée de Lille, est admis à la retraite.

M. Clouet est nommé professeur de cinquième au Lycée de Lille.

Un congé d'inactivité a été accordé à M. Maniez, professeur de mathématiques au collège d'Armentières.

M. Dollé, chargé de l'enseignement de l'allemand au collège d'Hazebrouck, est nommé à Armentières.

M. Chateauneuf, chargé de l'enseignement au collège d'Armentières, est nommé à Hazebrouck en remplacement de M. Dollé.

Postes et télégraphes. — La création des bureaux télégraphiques municipaux, est autorisées dans les communes suivantes : Vieux-Berquin (Nord) ; Hersin-Coupigny (Pas-de-Calais) et Bully-Grenay (Pas-de-Calais).

Vol. — Charles Jaunard, journalier, ayant besoin de renouveler sa lingerie, alla visiter, en compagnie de Rosine Lefrancq, le magasin de confection de M. Devandeville, rue de Paris, pendant que Rosine examinait des marchandises, Jaunard s'empara prestement de 15 chemises de couleurs et se sauva.

Il a été arrêté ainsi que Rosine Lefrancq et conduit à la maison d'arrêt.

Arrestations. — Decroix, âgé de 15 ans et Dupont, âgé de 13 ans, ont été arrêtés pour vol de poules au préjudice de M. Long, marchand de charbons, rue Genois.

Louis Staes, sans demeure fixe, a été arrêté pour vol d'un paletot de velours, au préjudice de M. Houzé, marchand, rue de Tournai.

Escroquerie. — Marchand remplit les rôles de comique dans la baraque de Lambert, forain au champ de Foire de Roubaix. Dans ses moments perdus, il s'essaie dans l'art de l'escamotage. Il avait réussi à prendre deux montres en argent, un revolver et des bijoux estimés 250 francs, à M. Lambert.

Celui-ci s'aperçut de l'escamotage et, visitant la malle de Marchand, retrouva son bien. Il a fait sa déclaration et Marchand a été arrêté samedi dans les rues de Lille.

CHRONIQUE ÉLECTORALE DU NORD

Nos environs

A la veille des élections, nous résumons les renseignements qui nous sont parvenus sur les résultats probables.

Les listes modérées ont généralement les sympathies des électeurs : on voit que partout on est fatigué de ces luttes stériles, des partis extrêmes et on veut des hommes d'affaires, des administrateurs.

La Madeleine-lez-Lille

Un comité républicain-libéral est arrivé à grouper des hommes de tout parti politique et a formé une liste composée de dix conseillers actuels, 5 conseillers anciens et 8 nouveaux noms. Cette liste passera certainement au scrutin du 4 mai ; elle a peu à craindre de la liste des républicains progressistes, qui reçoivent chaque jour les protestations de ceux qui ont été placés sur cette liste, sans avoir été consultés.

Loos

Le parti libéral-conservateur sera nommé entièrement et à une grande majorité.

Wattrelos

La majorité du corps électoral est acquise au parti conservateur, et aucune lutte ne peut être entreprise avec chance de succès.

Le conseil municipal se représente. On y a joint seulement M. Debouvry, républicain, qui est très estimé de tous les habitants.

Halluin

L'administration et les conseillers municipaux sortants de la ville d'Halluin, se représentent tous devant leurs électeurs

Aucune liste d'opposition n'a été faite.

Armentières

Deux partis bien distincts vont lutter à Armentières, les républicains et les conservateurs.

On espère que la population armentiéroise, après avoir fait l'essai des hommes nouveaux, pour la gestion de leurs affaires communales, leur rendra justice et les rendra à la vie privée.

Valenciennes

Trois listes sont en présence, la liste des libertaires, qui a peu de chances de succès ; la liste du comité conservateur de conciliation et la liste des républicains comprenant tout l'ancien conseil.

Le succès est incertain, mais la lutte sera chaude.

Douai

Dans cette ville, l'administration municipale patronne une liste dans laquelle restent beaucoup de conseillers ; elle sera combattue par celle du comité libéral dont les membres se présentent sur le terrain des affaires et qui a beaucoup de chances de succès.

Somain

La lutte sera très-vive ; elle est nettement tranchée entre le parti Hellecque et le parti Morelle, le maire sortant.

Seclin

L'ancien conseil se représente avec l'adjonction de M. Ernould Mollet. Il se pose sur le terrain libéral.

Orchies

On paraît peu se préoccuper des élections dans la ville d'Orchies. On pense que quelques-uns des candidats du parti conservateur seront nommés.

Auchy

L'administration, quoique rencontrant une vive opposition, restera, probablement.

A Coutiche, à Landas, à Bouvignies, il n'y a aucune compétition.

Genech

Le parti conservateur l'emportera certainement, malgré les efforts du maire actuel.

Dans les autres communes des environs, les anciennes municipalités seront renommées avec peu de changement.

Rapport de M. Durier sur la crise agricole

Les conseillers généraux ont reçu l'important rapport de M. Durier sur la crise agricole et betteravière.

Ce rapport est très long et remarquablement fait.

Il avait été préparé dans la réunion de mardi, du 2e bureau, composé de MM. Bergerot, A. Bernard, Bauchery, Boulangé, Delcambre, le baron de l'Epine, A. Desmoutiers, des Rotours, Duquenne, Durier, Jonglez, Albert Legrand, Louis Legrand (de Lecelles), Pierre Legrand, Mention, Plichon et Potié.

Voici le résumé des conclusions :

Céréales.— *Blé.* — Pas d'augmentation proposée sur les droits d'entrée actuels, qui sont de 0 fr. 60 c. aux 100 kil., sur le grain et 1 fr. 20 sur la farine.

Dégrèvement de l'impôt foncier des terres en friche et celles affectées à la culture du blé

Nouveaux droits proposés sur :

	En grains		En farines malt ou dérivés
Seigle	2	par 100 k.	2 50
Avoine	3	»	3 50
Orge	2	»	3 »
Méteil	2	»	2 50
Sarrazin	2	»	2 50
Fèves et féverolles	3	»	3 50
Autres menus grains	3	»	3 50
Sons, crons et issues divers	»	»	1 20
Maïs	1 25	»	2 »
Riz	2 »	»	2 50

Race chevaline

	Taxes actuelles	Nouvelles taxes proposées.
Chevaux	30 fr.	50 fr.
Poulains	10 »	20 »
Mules et mulets	5 »	10 »

Bestiaux. — Pas de changement sur les droits actuels, qui sont les suivants :

Bœufs	15 fr. »
Vaches	8 »
Taureaux	8 »
Bouvillons	8 »
Taurillons, génisses	5 »
Veaux	1 50
Béliers, brebis, moutons	2 »
Agneaux	0 50

	Droits proposés	
Lins, Chanvres et Jutes. Lins et chanvres teillés, peignés ou en étoupees	6 f. aux 100 kil.	
Jutes	4	—
Laines en suint	15	—
lavées à dos	32	—
lavées à chaud	45	—
Graines oléagineuses et fruits oléagineux	1 f. 50	—
Peaux brutes. — Grandes	6 »	—
— Petites, de béliers, de brebis, de moutons	6 »	—
— — d'agneaux, de chevreaux, etc., exempts.		
Suifs et Saindoux. — Suifs	6 »	—
— Saindoux non comestibles	6 »	—
Sucres. — Taxe actuelle, 3 fr. ; taxe nouvelle proposée	7 »	—
Bois en cercles ou propres à les façonner	5 f. par 1000 k.	

NORD

Haubourdin. — On a retrouvé samedi matin, dans le canal, à Haubourdin, le corps d'un homme portant une blessure au front qui fut reconnu comme étant un nommé Louis Knecht, chasse-marée, âgé de 31 ans.

Quelques heures après, on apercevait un cheval flottant sur le canal.

On suppose que Knecht, revenant de conduire un bateau, se sera endormi sur son cheval et que cet animal, qui est aveugle, sera tombé dans le canal, entraînant son maître.

Le corps de Knecht a été ramené à son domicile et une enquête est ouverte, bien qu'il n'y ait pas de doute sur cet accident.

Aniches. — Une délégation de l'*Union verrière* de Charleroi a été envoyée à Aniches pour s'entendre avec le syndicat des ouvriers français. Le syndicat avait organisé plusieurs réunions, dans lesquelles la grève qui sévit actuellement dans plusieurs verreries belges, a été expliquée dans tous ses détails. Dans une réunion plénière, le syndicat a voté ensuite un premier envoi de 5,000 francs pour soutenir l'*Union verrière belge* dans ses revendications. Il est question d'organiser une fédération universelle des ouvriers verriers.

Cette idée, dont l'*Union verrière belge* a pris l'initiative, a été favorablement accueillie par des syndicats anglais, américains, français et allemands, qui vont envoyer des délégués à Charleroi pour jeter les bases de la fédération.

Cette réunion de délégués aura lieu à Charleroi, dans une quinzaine de jours.

PAS-DE-CALAIS

Saint-Pierre-les-Calais. — Un accident est arrivé rue Lafayette, à la maison en construction de M. Debray : un échafaudage s'est écroulé entraînant deux ouvriers l'un a eu une jambe fracturée et en a été quitte pour des contusions.

Etat-civil de Roubaix. — Déclarations de naissances du 3 mai. — Léontine Ryckwaert, rue Daubenton, 184. — Françoise Masse, rue de Ma Campagne, cour Jean-Baptiste Tock. — Fernand Questroy, rue Lavoisier, 20. — Céline Michon, rue Saint-André, 7. — Constant Dhelft, rue des Champs, cour Liagre.

Déclarations de mariages du 3 mai. — Charles Vanmaele, 24 ans, rattacheur et Maria Hiocco, 23 ans, tisserande. — Philémond Allaerd, 21 ans, rentreur et Maria Doudelet, 22 ans, tailleuse. — Armand Malfait, 27 ans, ourdisseur et Léonie Vansteenkiste, 26 ans, cuisinière. — Oscar Montignies, 29 ans, homme d'équipe et Elisa Cottenier, 19 ans, peignorante.

Déclarations de décès du 3 mai. — Sophie Derviaux, 56 ans, ménagère, rue des Fossés, fort Desprez, 49. — Sylvie Mourman, 44 ans, tisserande, rue Cadeau, 15. — Emile Delplanque, 4 jours, rue de l'Epeule, cour Saint-Louis. — Germaine Galois, 1 an, rue d'Alma, fort Frasez, 26. — Marie Permèke, 10 ans, à l'Hôtel-Dieu. — Georges Deturck, 7 ans, rue Decrême, 89. — Panetta, présenté sans vie, rue du Marquisat, 66. — Inconnu, présenté sans vie, rue du Vieil-Abreuvoir, 10.

Etat-Civil de Tourcoing. — Naissances du 3 mai. — Auguste Buron, rue de Menin. — Louis Wittendal, rue de Phalempin. — Désiré Catteau, rue St-Jacques.

Mariages du 3 mai. — Anselme Defebvre, 43 ans, contre-maître et Marie-Louise Vandecasteele, 28 ans, servante. — Louis Dutilleul, 25 ans, boulanger et Marie Dutriez, 26 ans, journalière. — Henri Lauridan, 36 ans, fileur et Marie Lebrun, 36 ans, soigneuse. — Achille Vanhecke, 26 ans, comptable et Angette Tricot, 24 ans, tailleuse. — Désiré Desmettre, 25 ans, magasinier et Marie Leclercq, 24 ans, dévideuse.

Décès du 3 mai. — Marie Tiberghien, 76 ans 5 mois, sans profession, rue de Renaix.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille CARPENTIER-FLORIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Hubert-Florentin CARPENTIER, secrétaire-trésorier du Cercle du Dauphin, veuf de Dame Camille FLORIN, décédé à Roubaix, le 2 mai 1884, dans sa 57e année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 4 courant, à 8 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 6 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le lundi 5, à 6 heures 1/4. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Inkermann, 67.

Les amis et connaissances de la famille DERUELLE-RIGAL, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Marie-Sophie-Aimée LESTIENNE, veuve de Monsieur Jean-François DERUELLE, décédée à Quesnoy-sur-Deûle, le 27 avril 1884, dans sa 81e année, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à l'Obit Solennel du Mois qui sera chanté dans l'église de Quesnoy-sur-Deûle, le lundi 26 mai, à 11 heures, les Laudes à 10 heures 1/2. — Des pains seront distribués aux pauvres de la paroisse.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 5 mai 1884, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Camille COVARY, architecte, époux de Dame Elise DELABY, décédé à Roubaix, le 27 mars 1884, dans sa 37e année, administré des sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister à l'Obit Solennel du Mois qui sera célébré en l'église de Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 5 mai 1884, à huit heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Benoît BAUVYN, époux de Dame Irma VANDAMME, décédé à Roubaix, le 4 avril 1884, dans sa 61e année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois qui sera célébré en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 5 mai 1884, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Adèle-Fedeline VANHAESBROUCK, veuve de M. Charles PRÊTRE, décédée à Roubaix, le 3 avril 1884, dans sa 56e année, administrée des sacrements de Notre-Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 5 mai 1884, à neuf heures et demie, pour le repos de l'âme de Dame Malvina DELBARRE, épouse de Monsieur François VANDERDONCKT, décédée à Roubaix, le 19 avril 1883, à l'âge de vingt-six ans, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 5 mai 1884, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie DUPIERS, décédée à Roubaix, le 4 mai 1881, dans sa 78e année, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 5 mai 1884, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Dame Laure-Marie DUFOUR, épouse de Monsieur Gustave WATTINNE, décédée à Paris, le 6 mai 1883, dans sa 75e année, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

FAITS DIVERS

Les massacres des chrétiens au Tonkin. — Les *Missions catholiques* publient une longue lettre de Mgr Puginier, évêque du Tonkin occidental, aux directeurs de l'Œuvre de la propagation de la foi, sur les traitements infligés par les Pavillons noirs et les Annamites aux chrétiens des provinces de Son-Tay et de Thanh-Hoa. La lettre de Mgr Puginier reprend les faits dès les premières manifestations de la persécution qui a été dirigée — il est utile d'insister sur ce point — avec une rage impitoyable contre les chrétiens, parce qu'on les reconnaissait pour des amis de la France. La main des autorités chinoises du Yunnan a trempé dans ces graves événements ; l'évêque du Tonkin affirme que, dès le mois d'octobre dernier, le gouverneur du Yunnan donnait l'ordre écrit au chef des Pavillons noirs de s'entendre avec les mandarins annamites dans le but de massacrer les chrétiens et d'enlever ainsi un appui à nos soldats.

A la fin de novembre, une ordonnance faite au nom de Luh-Vinh-Phuoc, approuvée par le maréchal annamite, annonçait que l'armée de Son-Tay se disposait à marcher sur Hanoï, et ajoutait qu'il fallait au préalable exterminer tous les chrétiens.

On sait que la prise de Son-Tay prévint l'attaque des Pavillons-Noirs ; l'amiral Courbet leur épargna une marche sur Hanoï et les empêcha de mettre leur plan de massacre à exécution.

Dans leur retraite sur Hong-Hoa, les Chinois et surtout les Pavillons-Noirs pillèrent tous les villages sans exception, incendiant ceux qui essayaient de se défendre et massacrant hommes, enfants et vieillards. Soixante chrétientés de la partie nord de la province de Son-tay ont été ainsi dévastées et leurs malheureux habitants, au nombre de dix mille, forcés de chercher leur salut dans les forêts.

En même temps, conformément aux ordres donnés par la Chine, les mandarins annamites faisaient aux chrétientés une guerre d'extermination dans les provinces de Nam-Dinh et de Thanh-Hoa. Des bandes de lettrés de Nam-Dinh se mettaient à la tête des massacreurs ; le quatrième mandarin de la province de Thanh-Hoa, chargé de la garde des montagnes, dirigeait le pillage, l'incendie et les massacres dans la mission des Chau et des Laos.

Un prêtre indigène, 62 catéchistes ou élèves, 288 chrétiens tués, 242 chrétientés brûlées ou pillées, un grand nombre d'autres rançonnées, tels ont été les premiers effets des ordres donnés par la cour de Hué, à l'instigation des mandarins chinois.

Les transes étaient extrêmes, dit Mgr Puginier ; on s'attendait dans les parties du Tonkin non occupées par les troupes françaises à de nouveaux désastres, quand on reçut à Hanoï communication d'une ordonnance du gouverneur de la province de Thanh-Hoa, qui, feignant d'apprendre « seulement à la minute », comme il le disait, les excès que ses mandarins subalternes commettaient depuis douze jours, ordonnait de les faire cesser immédiatement.

On a néanmoins la certitude qu'il avait lui-même participé à l'organisation du complot, mais, pour ne pas compromettre directement son gouvernement, il en avait laissé l'exécution à des agents inférieurs.

De nouveaux ordres, conséquence de la mission Tricou, étaient arrivés de Hué ; ils avaient arrêté les massacres dans les provinces tonkinoises, mais les bandes lancées dans les montagnes continuaient leur œuvre de destruction, et, comme nous l'a appris un télégramme, cinq missionnaires et trente catéchistes étaient encore assassinés dans le Laos.

Rappelons qu'un prince de la famille royale a payé de sa tête sa participation aux massacres, mais nous ignorons le châtiment qui a été infligé à ces gouverneurs et mandarins de tout ordre qui, par haine de la France, ont incendié, pillé les villages chrétiens et massacré les malheureux indigènes suspects d'attachement à la cause française au Tonkin.

Ajoutons aussi que les autorités françaises au Tonkin ont fait ce qu'elles ont pu pour venir en aide aux populations ruinées par les Pavillons noirs. On leur a distribué des secours de toute espèce et prélevé sur les approvisionnements de riz trouvés dans la citadelle de Son-Tay de quoi suffire à leurs premiers besoins.

Le terrible accident de Montrognon. — Voici quelques détails, extraits des journaux de la région, sur le sang-froid qu'a manifesté Goumy, autrement dit Naca, lorsque son sauveur, le maître mineur Léna, arriva jusqu'à lui :

On l'enveloppe dans des couvertures et on lui passe autour des reins deux ceintures de sauvetage qui sont attachées à la corde du treuil d'extraction.

Naca embrasse Léna et lui dit :

— Je vous paierai un coup à boire !

Puis il le déclare d'un air fanfaron :

— Ah ! baste ! laissez-moi, je pourrai bien monter tout seul.

On le hisse à l'aide du treuil. Les mineurs sont échelonnés en grappes sur les parois du puits. Ils se passent de mains en mains le malheureux et l'aident dans son ascension, dirigeant le câble pour éviter les chocs.

Aussitôt remonté, il dit à un travailleur ;

— Va, petit frère, va trouver ma mère et dis-lui de m'envoyer un verre de vin, je l'ai bien gagné.

Puis il demande :

— Avez-vous retiré mes sabots du trou ?

On essaye de le faire taire, mais il insiste et répète à plusieurs reprises :

— Ah ! ça, croyez-vous que je veux perdre mes sabots comme cela ?

L'idée du trésor le hante toujours. Il est absolument sûr de réussir. Le trésor existe.

— Il y a trois ans que je travaille... Vous comprenez que je ne peux pas abandonner ainsi mon travail... Du reste, avec le puits qu'on a creusé, j'avancerai plus vite !

On a préparé une espèce de boîte carrée dans laquelle Naca est placé. On le couche sur de la paille ; il est enveloppé dans des couvertures. Quand il se voit ainsi emmailloté comme une momie dans cette espèce de cercueil, il trouve encore un mot pour rire :

— Ne mettez pas le couvercle, dit-il en souriant à ceux qui vont l'emporter.

On transporte Naca à la maison d'éducation des Dames de la Miséricorde.

Les sœurs reçoivent le déterré avec empressement.

Elles ont déjà préparé un excellent lit dans une salle bien aérée et débarrassée de tout le mobilier scolaire. On l'aide à se déshabiller et on le couche.

Naca n'a pas maigri. Il ne souffre pas et n'est pas grièvement blessé. Sa tête est seulement légèrement écorchée.

Il est dans un état de calme étonnant. Ses idées sont absolument lucides, sauf quand il parle de son trésor. La force morale est simplement celle d'un homme fatigué.

En somme, son état n'inspire pas d'inquiétude pour le moment.

Découvertes d'antiquités en Italie. — Le directeur de l'Ecole française de Rome, M. Le Blant, écrit que les fouilles de Subiaco ont donné des statues du plus beau style, que Néron avait fait apporter de Rome pour orner sa villa. On a retrouvé aussi une salle ornée de *boucliers* (*clypei*) en stuc sur lesquels se détachent des portraits d'auteurs illustres ; peut-être cette salle servait-elle de bibliothèque. Au cimetière de Domitilla, dans la partie la plus ancienne des catacombes de Rome, on a recueilli un beau médaillon de Dioclétien, à fleur de coin, un médaillon de Commode, un camée de valeur. Sur une pierre sépulcrale on lit les mots :

SECVNDA ESTO IN REFRIGERIO.

Mais les découvertes les plus importantes ont eu lieu auprès de Marino, sur un point situé, à 15 kilomètres de Rome, entre Marino et la station de Ciampino. Les fouilles ont mis au jour des chambres parées de mosaïques et de marbres variés, une vaste cour entourée d'une colonnade et de longues galeries reliant entre elles les diverses parties de la villa, de nombreuses sculptures de haut prix, des statuettes, des bas-reliefs, un faune portant sur l'épaule gauche une outre d'où s'échappait le jet d'une fontaine, un aigle enlevant un chevreau, un Marsyas, un Hercule nu, un Apollon presque colossal, une Victoire ailée, des fragments de vases en marbre, des bases de flambeaux avec figures et feuillages, une main tenant un disque, débris d'une œuvre grecque de premier ordre. Des conduits de plombs portent les noms au génitif de Messala et de Voconius Pollion, sans doute ceux de deux propriétaires successifs de la villa.

On ferait un magnifique musée avec tous ces trésors.

Un joli couple. — Dans la journée d'hier, quatre vols à la tire ont été commis aux alentours du square de la tour Saint-Jacques, à Paris.

Un homme et une femme, âgés d'environ quarante ans, pris en flagrant délit, l'un rue de Rivoli, l'autre quai de Gesvres, furent amenés au commissariat de M. Foucqueteau.

Ce magistrat, ayant mis les deux coupables en présence l'un de l'autre, fut surpris de les entendre se tutoyer et causer entre eux d'affaires de famille. Pressés de questions, l'homme et la femme se décidèrent à avouer qu'ils étaient mariés, et que depuis dix ans ils n'exerçaient d'autre industrie que celle du vol à la tire. Le mari, nommé Viala a déjà été condamné huit fois pour ce fait ; sa femme a subi également six condamnations.

Escroquerie à la bague. — Un ancien camelot nommé Place, âgé de vingt ans, avait imaginé le procédé suivant, qui lui rapportait bon an mal an trois ou quatre mille francs.

A l'heure où les domestiques vont aux provisions aux Halles, Place se promenait dans les allées principales, et, dès qu'il voyait passer près de lui une cuisinière ou une bonne, il laissait tomber à ses pieds une petite bague dorée ornée de trois pierres, puis la ramassant aussitôt :

— Tenez, madame, disait-il, voyez donc quelle jolie bague je viens de trouver ! Ce n'est vraiment pas la peine de la porter au commissariat. Voulez-vous la garder ? Donnez-moi seulement 4 ou 5 francs et vous aurez un beau bijou pour presque rien.

Le plus souvent, il faut l'avouer, la domestique se laissait prendre au piège, donnait 5 fr. et emportait la bague. Elle ne tardait pas d'ailleurs à s'apercevoir qu'elle avait été trompée et que le « précieux bijou » n'avait aucune valeur.

Une cuisinière s'étant méfiée de Place l'a fait arrêter hier rue de Rivoli, où il renouvelait son tour.

Au commissariat de M. Foucqueteau, l'escroc fut trouvé porteur d'une provision de bagues qu'il payait un franc cinquante la douzaine.

EAU ET CHOLÉRA

Contrairement à ce qu'avaient annoncé plusieurs journaux scientifiques autrichiens et allemands, le professeur Koch, de Berlin, n'a pas quitté Calcutta.

La *Semaine médicale* d'hier, qui est à nos journaux de médecine français un peu ce qu'est le *Matin* à nos journaux politiques, à savoir une feuille d'informations rapides, la *Semaine médicale*, publiait dans son numéro d'hier un quatrième rapport du chef célèbre de la mission allemande du choléra dans l'Inde.

Nos lecteurs se souviennent peut-être que, dans un article récent, nous avons esquissé à grands traits l'histoire générale de ces organismes élémentaires qu'on appelle des microbes et fait connaître la découverte du bacille cause du choléra, par le professeur Koch, qui lui a donné, en raison de sa forme tout à fait spéciale, le nom de *bacille virgule*.

Dans son quatrième rapport, expédié de Calcutta le 4 mars, et arrivé ces jours derniers à Berlin, Koch annonce une nouvelle conquête sur l'inconnu du choléra.

Jusqu'à ce jour, tous les médecins qui avaient étudié sur place le redoutable fléau avaient bien supposé que l'eau des étangs, des rivières, des sources, empoisonnée par les déjections des cholériques ou par le lavage de leur linge, devait être le plus terrible agent de transmission. On l'avait supposé, mais on n'avait encore jamais pu en fournir la preuve. Or, Koch vient de la donner, et c'est en cela que la question du choléra a de grandes chances de passer du terrain de la théorie sur celui de la pratique.

En effet, même dans les régions de l'Inde où la maladie existe à l'état endémique ou latent, elle détermine de petites épidémies très localisées, très restreintes, parfaitement limitées.

Elles sont surtout fréquentes autour de lacs-étangs et de marais appelé *Tanks* dans la langue du pays.

Bien que ces *Tanks* reçoivent toutes les ordures imaginables, leur eau sert non-seulement aux malheureux Indiens pour les usages externes (lavage du linge, bains, etc.), mais encore pour leur boisson.

Une épidémie partielle de ce genre s'étant développée récemment dans un faubourg de Calcutta, juste autour d'un *Tank*, Koch a acquis la preuve, après des recherches minutieuses, que l'eau de ce *Tank* avait été employée par les habitants riverains, qu'on y avait lavé auparavant du linge de cholériques, et — chose capitale et nouvelle — que cette eau contenait en grandes quantités la bacille-virgule du choléra, avec toutes ses qualités caratéristiques.

C'est la première fois, nous le répétons, que l'eau, si justement soupçonnée, est prise en flagrant délit. C'est donc très probablement par l'eau que

---

FEUILLETON DU 5 MAI — (N° 6.)

L'ESPIONNE

IV

Une rougeur lui monta au front, puis elle tendit la main au marquis de Noireterre en lui disant :

— Merci, mon père !

La conférence était terminée. Elle regagna sa chambre lentement en réfléchissant ; au lieu de se coucher, elle s'assit contre sa fenêtre ouverte, regardant rêveusement les grandes ombres des arbres du parc éclairés par la lune.

Les confidences qu'elle venait de recevoir n'avaient excité en elle aucun mouvement de joie ; loin de là, elle s'était laissé envahir par un sentiment de tristesse.

— Ah ! se disait-elle, j'avais espéré mieux, je suis bien avancée vraiment, avec les 1,500 francs de rente que ce monsieur a placés en mon nom ! 30,000 francs. La somme qu'une femme du monde dépense pour sa toilette chaque année.

Il me faudra dix ans pour en gagner autant, en continuant le dur métier que je fais ici ; car, après tout, que suis-je ? une servante, un peu mieux traitée que les autres, un peu plus chèrement rétribuée, que l'on remerciera le jour où l'on n'aura plus besoin d'elle.

Mes rêves ! mes pauvres rêves ! Que sont-ils devenus ? Une poussière qu'un souffle a dispersée.

Puis, avec un mouvement de colère, elle ajouta :

— Mais cet homme a donc un cœur de marbre, c'est de la glace qui coule dans ses veines, puisqu'il ne voit pas que je suis belle ! J'ai cependant tenté l'impossible pour le toucher, je me suis faite enfant avec sa fille, je me suis initiée à ses études, j'ai contraint ma nature en restant modeste, et voilà que tous les efforts ont été dépensés en pure perte.

Pourquoi donc ai-je en moi des instincts qui me poussent à une vie supérieure ? J'ai peut-être pris une mauvaise voie pour atteindre mon but. Au lieu de me soumettre à cette vie de recluse, j'aurais dû me jeter dans la grande mêlée en aventurière, elles seules réussissent : elles ont des diamants, des chevaux, des hôtels, les journaux du *high life* racontent leurs toilettes, redisent leurs bons mots. Il y en a de plus audacieuses encore, elles montent sur la scène pour y cueillir des bravos et y pêcher des maris. Pourquoi n'aurais-je pas fait ma trouée comme elles ? La route que j'ai prise est évidemment un chemin de traverse qui ne me mènera à rien.

Elle s'accouda sur l'appui de la croisée et resta longtemps perdue dans le vague de ses rêveries ; à la fin, elle se leva d'un mouvement brusque, secoua sa blonde chevelure, comme un lion sa crinière, et, l'œil brillant, elle s'écria avec un geste de résolution :

— Je ne suis pas encore battue ! puis elle referma la fenêtre et marcha vers son lit.

Seulement elle fit ses apprêts, murmurant tout bas :

— Oui la vie est un combat dans lequel il faut vaincre ou mourir : je triompherai, car je sens en moi la volonté implacable qui dompte le succès. Ah ! marquis de Noireterre, vous croyez avoir été bien généreux ce soir : ce n'est pas cette aumône que je veux, c'est vous-même ! c'est votre couronne de marquis dont il me faut la moitié !

Son plan désormais était fait, mais pour réussir, il fallait du temps et de la patience. Il pouvait se résumer ainsi : se rendre nécessaire, indispensable dans la maison qu'elle voulait conquérir. Elle avait parfaitement débuté, il ne lui restait plus qu'à suivre la même voie.

Le cœur du marquis, toujours voilé par les regrets de celle qu'il avait perdue, ne pouvait pas tout d'un coup s'ouvrir à une affection nouvelle.

Peu à peu il fallait l'envelopper, sans qu'il s'en doutât, de liens qui, à l'heure voulue, le forceraient à capituler. C'était, en un mot, un siège en règle à commencer, un siège qui pouvait d'autant plus tourner en longueur que, celui contre lequel il était dirigé était mieux cuirassé.

Ces difficultés ne la rebutèrent point. La conquête de l'enfant était complète ; celle du père en serait la conséquence.

Les jours, les mois s'écoulèrent sans apporter aucun changement visible, cependant les travaux d'approche avançaient de plus en plus.

M. de Noireterre s'était si bien habitué à sa nouvelle gouvernante qu'il ne pouvait pas se figurer qu'elle ne fît plus partie intégrante de la famille. Sa tendresse pour Hortense la lui rendait chère ; sa gaieté, le feu d'artifice incessant de sa jeunesse, éveillait en lui des idées printanières auxquelles il se laissait aller avec une sorte d'inconscience. Tout lui plaisait chez cette belle personne, ses grands yeux bleus, sa magnifique chevelure d'un blond doré, son rire franc, ses aptitudes aux études sérieuses qu'il aimait.

L'enfant était, sans s'en douter, la complice de la séduction qu'exerçait, celle que dans son langage elle nommait sa petite mère.

Plus le marquis s'enfonçait dans ce bonheur égoïste, moins il soupçonnait les dangers qui y étaient cachés. Il fallait un coup de foudre pour le réveiller. Ce fut Berthe qui le prépara patiemment, lentement.

Lorsque le moment propice lui parut arrivé, elle modifia son caractère, son rire devint un sourire et sa gaieté insensiblement se transforma en mélancolie.

Quelque distrait que fût M. de Noireterre, il ne tarda pas à s'apercevoir de ce changement d'humeur ; il voulut en connaître la cause ; il l'interrogea. Elle parut se troubler et se fit longtemps prier avant de répondre. Enfin, vaincue par ses instances, elle avoua que depuis quelque temps elle songeait à se créer une position définitive.

— Voyez-vous, monsieur le marquis, lui dit-elle, le bonheur dont je jouis auprès de vous dépasse toutes mes espérances ; mais dites-moi si je ne serais pas imprudente en négligeant l'avenir ? Votre fille grandit, dans quelques années qui passeront bien vite, elle atteindra l'heure du mariage. Que ferai-je alors ? Je serai devenue une vieille fille et la vie pour moi sera impitoyablement barrée.

— Ne vous préoccupez pas autant de ce qui arrivera un jour, vous êtes ma pupille, et si le mariage me sépare d'Hortense vous resterez avec moi, vous serez l'ami fidèle de ma vieillesse, vous gouvernerez la maison.

— Je suis on ne peut plus touchée, monsieur le marquis, de l'affection que vous me témoignez, mais ma raison me dit que je ne dois pas en abuser ; un sentiment de dignité personnelle, que vous comprendrez, me fait désirer une situation indépendante. Je dois vous dire quels sont mes projets. J'ai découvert à Neuilly une maison d'éducation de jeunes filles parfaitement achalandée, et que sa fondatrice désire céder après y avoir fait fortune. Le prix qu'elle en demande n'est pas au-dessus de mes modestes ressources, j'ai donc envie de l'acheter, et si j'ai longtemps hésité avant de vous faire cette confidence, c'est que mon cœur se déchirait à l'idée de quitter Hortense, et vous, mon meilleur ami, ajouta-t-elle en faisant le geste d'essuyer une larme.

M. de Noireterre qui était loin de s'attendre à une pareille ouverture, fut bouleversé. Son émotion était telle que, tout d'abord, il ne trouva pas une parole pour répondre.

— Quelle douleur vous me causez, dit-il après un silence !

— Blâmeriez-vous mon projet, demanda-t-elle ?

— Non, ma chère enfant, je ne vous blâme pas ; telle que je vous connais, je suis assuré que vous réussirez dans votre entreprise. Mais ma fille, mon Hortense, que deviendra-t-elle sans vous ?

— Mon élève est assez avancée dans ses études pour avoir besoin de suivre les cours complets d'une institution. Si vous vous vouliez me la confier, ah ! combien je serais heureuse ! c'est ma fille que j'emporterais avec moi.

(*A suivre.*) L. Véran.